

Récolter les fruits de son travail

La Belgique fait désormais partie des pays qui ont un plan de lutte obligatoire contre l'IBR. Actuellement, la plupart des länders en Allemagne et la Tchéquie sont sous la protection de l'Article 9. Deux länders allemands sont par ailleurs déjà couverts par l'article 10 (officiellement indemnes) comme les pays scandinaves, la Suisse, l'Autriche et la province de Bolzano en Italie.

Nos autorités sont donc en mesure d'exiger des garanties additionnelles à l'importation dans le cadre de l'application de l'Article 9. **Ces garanties signifient que tous les animaux entrant en Belgique devront obligatoirement être indemnes d'IBR.**

L'AFSCA rédige pour le moment le dossier de demande à l'UE, lequel dossier devrait être déposé en mars 2013. Le comité vétérinaire permanent doit ensuite l'analyser et peut éventuellement demander des compléments d'information. Lorsque le programme sera approuvé, nous pourrions exiger ces garanties additionnelles à l'importation d'animaux depuis les pays voisins.

C'est une heureuse mesure et une **bonne nouvelle pour tous les éleveurs belges**, car beaucoup de nos voisins ne manquaient pas de se « débarrasser » de leurs bovins IBR positifs chez nous.

Cette procédure va donc prendre un certain temps, mais on peut toutefois se réjouir et se féliciter après ces grands efforts, de rejoindre sereinement le classement 'en ordre'. Si beaucoup ont rechigné ou tardé à monter dans le train, alors qu'il n'y avait pourtant pas d'autre possibilité au vu de la pression annoncée sur le commerce, chacun est désormais protégé.

Dans cette édition, nous revenons sur la lutte contre la paratuberculose. Même principe que l'hiver dernier et petit rappel en page 2 de cette édition. Si certains points vous posent question, appelez-nous sans hésiter.

Autre maladie « tracée » à l'Arsia: la néosporose, avec la description en page 3 d'une nouvelle procédure de diagnostic, lors d'avortement.

Nous terminerons ce numéro avec un sujet bien de saison et le témoignage d'une éleveuse: tous ses jeunes veaux se portent bien... et elle vous livre une moisson de bons conseils. Son témoignage sera suivi de celui d'un vétérinaire praticien, en décembre prochain.

Ces pages en attestent: lutter et vous aider à lutter contre les maladies de troupeaux relèvent de nos missions les plus importantes.

Bonne lecture à toutes et tous,
Jean Detiffe, Président de l'Arsia

Bientôt les commissions d'accompagnement !

Dans le souci de renforcer toujours plus nos contacts avec les éleveurs, l'Arsia organise une série de réunions des commissions d'accompagnement.

Ordre du jour: L'après-brucellose, radioscopie de l'Arsia, sujets divers, ...

Pourquoi y participer ?

- Votre participation active est l'occasion de nous communiquer vos avis et souhaits par rapport à notre fonctionnement.
- Nous restons avant tout une association d'éleveurs, au service de l'agriculture et dans ce cadre votre implication nous est nécessaire.
- C'est pour nous l'occasion de faire le point sur les nombreuses matières qui vous préoccupent toutes et tous, à titre individuel ou collectif.

Ouvert à toutes et tous !

Libramont

4 décembre à 13h30
Bâtiment Haute Belgique
Rue du Serpont, 100

Ciney

5 décembre à 13h30
Siège de l'Arsia
Allée des Artisans 2

Chièvres

5 décembre à 19h30
Moulin de la Hunelle
Rue d'Ath 90

Fexhe

7 décembre à 19h30
La Campagnarde
Grand Route 482

Cotisations secteur bovins 2012



service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Les factures seront envoyées à partir du lundi 26 novembre 2012.

Les cotisations pour le secteur « Bovins » seront calculées en fonction:

- des risques sanitaires liés à l'exploitation (exploitation d'élevage ou d'engraissement de veaux)
- du nombre et de l'âge des animaux

nés, détenus ou ajoutés dans le troupeau pendant la période de référence.

Les factures seront calculées sur base des données enregistrées dans SANITRACE pour la période de référence qui va du 01/09/2011 au 31/08/2012.

Si vous avez des questions sur les cotisations obligatoires, vous pouvez contacter le SPF via le numéro de téléphone mentionné

au verso de la facture.

Ces informations figurent aussi sur le site web du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement: www.sante.belgique.be

Vous avez une adresse mail ?

Dans ce cas, si vous la transmettez à l'Arsia, les résultats d'analyses réalisées sur vos animaux vous sont désormais automatiquement transmis par mail en même temps qu'à votre vétérinaire.

De plus ces résultats sont également disponibles sur Cerise via votre menu « LaboWeb Client ».

Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, signalez-le en envoyant un mail à l'adresse suivante: arsia@arsia.be

Portail Cerise

Simplifiez-vous la vie !

Qu'est ce que CERISE ?

CERISE est le Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information des Services à l'Élevage offrant bon nombre de possibilités de traitement de l'information aux éleveurs, vétérinaires et associations.

Quelle est son utilité ?

L'application CERISE, développée par le secteur et pour le secteur agricole, permet d'intégrer dans un portail web les différents services liés à l'élevage ainsi que ceux répondant à leurs besoins spécifiques.

Infos et inscription sur www.arsia.be

ATTENTION !

Notre Helpdesk Cerise est maintenant accessible via le 078/770015 au tarif d'une communication zonale et non plus via le 0902. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse helpdesk@arsia.be

Contre la paratuberculose

La campagne 2012/2013

Pour toute info, contactez l'ARSIA
☎ 04 239 95 02

Comme l'an dernier, deux plans existent, complémentaires, le plan de contrôle proposé par le secteur laitier et géré par l'Arsia, le plan de lutte proposé et géré par l'Arsia. A l'approche de la saison en étable, voici un rappel des grands principes...

Le plan de contrôle

Pourquoi un plan de contrôle ?

Le plan de contrôle de la paratuberculose (PTB) est né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles (FWA, ABS, Boerenbond) de proposer aux producteurs un outil d'évaluation du risque de contamination du lait dans leurs troupeaux.

Principe

Le plan de contrôle vise à évaluer le **risque de présence du bacille** de la paratuberculose dans le lait produit et le cas échéant, à réduire significativement le niveau de contamination du lait livré en laiterie. Ce plan n'a donc PAS pour objectif d'assainir les troupeaux infectés. Le dépistage se limite aux **seules vaches laitières**, au moyen d'un test ELISA sur le sang ou le lait. Le statut « excréteur » ou non des animaux détectés positifs par ce test peut être ensuite établi via un test PCR sur matières fécales. Les animaux potentiellement (ELISA positif seul) ou confirmés excréteurs (ELISA et PCR tous deux positifs) doivent être éliminés selon le niveau

visé. Les animaux infectés mais NON excréteurs (ELISA positif mais PCR négatif) peuvent être éliminés plus tard (pas de délai imposé).

A l'issue du bilan, les troupeaux sont classés en 3 niveaux déterminés sur base des résultats d'analyses.

- **Niveau A :** le risque de contamination du lait est faible. Il n'y a pas (ou plus) d'animal excréteur dans le troupeau laitier.
- **Niveau B :** le risque de contamination du lait est modéré.
- **Niveau C :** Il y a un risque avéré de contamination du lait.

Attention : Dans le cadre de l'attribution des niveaux, les résultats non interprétables (NI) sont considérés a priori comme positifs. Or beaucoup ne retestent pas ces bovins là ! Le niveau C est souvent attribué à des exploitations qui n'ont que 1 ou 2 résultats NI, non retestés, ce qui est dommage...

Frais et aides

Le prix HTVA des tests pour les membres cotisants à la mutuelle libre de l'Arsia est de 4,44€ (7,36€ pour les non cotisants). Les frais de prélèvement sont à charge de l'éleveur.

Par animal testé, l'éleveur bénéficie de 3,70€ (HTVA), ristourne automatique-

Le plan de lutte

Ce plan proposé par l'ARSIA est ouvert à tous les troupeaux wallons et peut être suivi soit seul soit en complément du plan « de contrôle ».

Pourquoi un plan de lutte ?

Le plan vise l'assainissement des cheptels infectés et passe par un dépistage complet et intensif des bovins infectés, la mise en place de mesures vis-à-vis des veaux (colostrum notamment), le testage obligatoire des animaux achetés et enfin l'accompagnement d'un vétérinaire conseil de l'Arsia.

Le dépistage renforcé est réalisé par un contrôle sur le sang ET sur les matières fécales (analyse PCR) de TOUS les bovins de plus de 24 mois. Les bovins ayant déjà été testés sur Elisa au cours des 4 derniers mois dans le cadre du plan de contrôle, ne doivent plus l'être.

L'objectif est d'identifier les bovins excréteurs afin de les éliminer le plus rapidement possible. AUCUN DELAI de réforme n'est imposé dans ce plan. Toutefois, les bovins infectés ne peuvent être vendus pour l'élevage,

afin d'éviter de contaminer une autre exploitation. En signant le contrat relatif au plan de lutte, l'éleveur s'engage à éliminer les bovins infectés soit en les envoyant directement à l'abattoir soit en les vendant à un troupeau d'engraissement.

En collaboration avec le vétérinaire d'exploitation, une visite du vétérinaire conseil de l'ARSIA est programmée une fois par an, afin de réaliser un audit du troupeau. A cette occasion les conseils adaptés quant aux mesures de lutte à mettre en place sont apportés à l'éleveur.

Frais et aides

Les analyses PCR seront facturées au détenteur à un tarif préférentiel de 20.00€ HTVA, duquel sera automatiquement déduite une ristourne de 11.50€ octroyée par la « caisse mutuelle » de l'ARSIA, pour un prix final de 8.50€ HTVA, par échantillon.

Pratiquement

Il suffit de s'inscrire au plan auprès de l'ARSIA, par courrier, par fax ou par E-mail.

Le contrat du plan de lutte est également téléchargeable sur notre site Internet www.arsia.be

Des plans... bientôt obligatoires ?

C'est en effet possible pour le plan de contrôle du niveau de contamination du lait par le bacille paratuberculeux. Ce n'est pas du tout envisagé pour le plan de lutte plus complet visant l'assainissement des cheptels.

Aux Pays-Bas, les laiteries ont rendu obligatoire le plan de contrôle chez leurs producteurs. Il ne s'agit pas d'un plan de lutte « officiel » mais d'un cahier des charges imposé par l'acheteur au même titre que le cahier des charges « QFL » chez nous. Le lait des exploitations ne disposant que du niveau C est récolté séparément et est acheté moins cher au producteur.

En Belgique, la majorité des laiteries se contentent d'encourager leurs producteurs à entamer un contrôle, mais elles n'imposent rien. Jusqu'à présent.

ment déduite sur la facture. Les tests PCR sont à charge des éleveurs (48,67€ HTVA pour les membres cotisants). Une ristourne importante existe toutefois pour ceux qui souhaitent mettre en place un plan de lutte (cf. ci-dessous) Arsia.

Qui a droit aux aides ?

Tout détenteur qui dispose d'un **quota laitier** et qui s'engage par écrit à tester au moins tous les animaux laitiers de son troupeau, à faire abattre tous les animaux potentiellement ou confirmés excréteurs dans les délais impartis et à réaliser un

dépistage sur tous les bovins de plus de 24 mois nouvellement introduits.

Pratiquement

Pour bénéficier de ces aides, il faut s'inscrire au plan auprès de l'Arsia, par courrier, par fax ou par E-mail. Le contrat du plan de contrôle est également téléchargeable sur notre site Internet www.arsia.be. Après réception du contrat signé, l'Arsia envoie la demande d'analyse personnalisée au vétérinaire d'exploitation ou au comité du lait selon l'analyse choisie (sang ou lait).

Ce qu'il faut retenir

- La paratuberculose est une maladie infectieuse contagieuse due à une bactérie très résistante dans l'environnement.
- Il n'existe ni vaccin ni traitement efficace.
- Les animaux contaminés sont contagieux via le colostrum, le lait et les matières fécales.
- Pour lutter efficacement, il faut protéger les nouvelles générations de veaux.
- Combiner 2 tests (ELISA et PCR) permet de préciser le niveau d'infection de son exploitation
- La paratuberculose est considérée comme un vice rédhibitoire.



Dans le cadre du plan de lutte Arsia, une visite de notre vétérinaire « conseil » est prévue, menée en collaboration avec le vétérinaire de l'exploitation



Avortement et néosporose bovine

Comment la diagnostiquer dans le cadre du Protocole Avortement

En 2011, selon nos résultats issus du « Protocole avortement », le parasite *Neospora caninum*, agent de la néosporose, a été identifié en Wallonie comme cause de l'avortement dans 4,5 % des cas, autrement dit, dans près d'un avortement sur vingt.

Procédé pour le diagnostic de la néosporose

Lorsqu'un **avorton** est découvert à la ferme, il est envoyé vers nos laboratoires, accompagné d'une prise de **sang de la mère**. Dans le cadre du Protocole Avortement, un ensemble de maladies sont ensuite recherchées, dont la néosporose. Comment l'identifie-t-on comme cause de l'avortement ?

« Outil » actuel : le sang de la mère

Le test de diagnostic de néosporose **chez la mère** fait appel à la détection des anticorps dans son sang.

Qu'en est-il de la valeur de ce test ? Nous l'avons évaluée à l'Arsia dans le cadre des GPS Avortement et Neospora et de nos études, nous tirons les enseignements suivants :

- Lorsque la mère est **négative** au moment de l'avortement, la probabilité que l'avorton soit **positif** est de 0.6%, soit un peu plus d'1 cas sur 200.
- L'examen de près de 500 couples mère-veau testés avant prise de colostrum, pour lesquels 310 mères étaient **négatives** a toujours renvoyé un résultat **négatif** pour les veaux correspondants.

La spécificité* du test est donc excellente, il y a très peu de « faux négatifs ». Mère négative, avorton négatif.

Une alternative : le sang de l'avorton

A partir d'un prélèvement de sang aisément prélevé sur l'avorton en salle d'autopsie et fixé sur un petit buvard, le même test de détection des anticorps

contre la néosporose offre lui aussi une grande spécificité. L'analyse ainsi réalisée améliore la performance du diagnostic. Ceci explique pourquoi nous insistons tant sur la grande utilité d'envoyer l'avorton le plus complet possible !

Le problème...

Dans le cadre du Protocole Avortement, l'AFSCA ne subventionne actuellement que l'analyse de sang sur la mère, au moment de l'avortement. Or parmi les mères positives pour la néosporose au moment de l'avortement, le tiers (32%) délivrent un avorton négatif. Ce test sur le sang de la mère qui est positif est par conséquent insuffisant à lui seul pour affirmer que la cause de l'avortement est la néosporose.

Par contre, si la mère est négative, il permet d'exclure de manière certaine la néosporose.

En effet, le test sur des buvards d'avortons nés de mères **négatives** n'a jamais permis d'objectiver de foetus **positif**. Il ne doit donc être réalisé que dans les cas où la mère est positive.

Toutefois, appliqué seul, ce test via le buvard n'identifie que 84,1% des avortons infectés. En couplant les deux techniques sur chaque cas d'avortement, on identifiera correctement 88,7% des avortements dus à la néosporose... ce qui est encore insuffisant !

Comment garantir le diagnostic ?

Troisième recours : le cerveau de l'avorton

Sur cet organe, un test permet de détecter le parasite lui-même. Couplé à l'analyse de sang de l'avorton sur

« Question d'argent... »

1. Dans le cadre du Protocole avortement, la recherche de la néosporose chez la mère est prise en charge par l'Afscsa et sur l'avorton est couverte entièrement par la cotisation mutuelle de l'Arsia.
2. La néosporose est un vice rédhibitoire : il entraîne s'il est établi et sans discussion possible, la résolution de la vente. Est considéré comme atteint de néosporose tout bovin femelle ayant réagi positivement au test. Il est établi que les mâles ne participent pas à la dispersion de la maladie au sein d'un troupeau. La littérature scientifique ne renseigne aucune contre-indication formelle à utiliser pour l'élevage un taureau « séropositif » et donc infecté... Le délai pour intenter l'action résultant est, non compris le jour fixé pour la livraison, de 30 jours.

buvard, il dépiste tous les avortons infectés. Un souci toutefois : son prix reste élevé... Il faut donc idéalement ne pas y recourir d'emblée, ce qui est possible si on procède par étapes comme décrit ci-après et dans le schéma ci-dessous.

Les outils sont prêts : comment les utiliser ?

(voir schéma)

Si mère négative : On peut arrêter les investigations sans grand risque d'erreur ! La néosporose n'est pas la cause de l'avortement.

Si mère « faiblement » positive (+) : dans ce cas, si l'analyse sur le sang de l'avorton est aussi positive, l'avortement est du à la néosporose. Si l'analyse sur l'avorton est négative, la corrélation avec celle de la mère permet d'avancer que la néosporose n'est **très probablement** pas la cause de l'avortement. On peut arrêter à ce stade les analyses. Mais pour être certain à 100% de son diagnostic, le vétérinaire **peut aussi** demander une analyse sur le cerveau de l'avorton, organe qui est toujours conservé le temps nécessaire.

Si mère « fortement » positive

(+++): dans ce cas, si l'analyse sur le sang de l'avorton est positive aussi, l'avortement est du à la néosporose.

Si l'analyse sur l'avorton est négative, la corrélation avec celle de la mère **ne permet pas** d'avancer que la néosporose n'est pas la cause de l'avortement. On **doit** alors réaliser le test sur le cerveau du veau si l'on veut un diagnostic sûr et définitif, qu'il soit positif ou négatif.

Comme on le constate, l'arbre décisionnel que suivra votre vétérinaire pour avancer dans le diagnostic de la néosporose est relativement simple et la probabilité de ne pas se tromper est hautement élevée voire maximale, lorsqu'on combine plusieurs tests. Le risque d'erreur dans chaque cas, sans être nul, ne dépasse jamais la barre de 5%, ce qui est extrêmement satisfaisant.

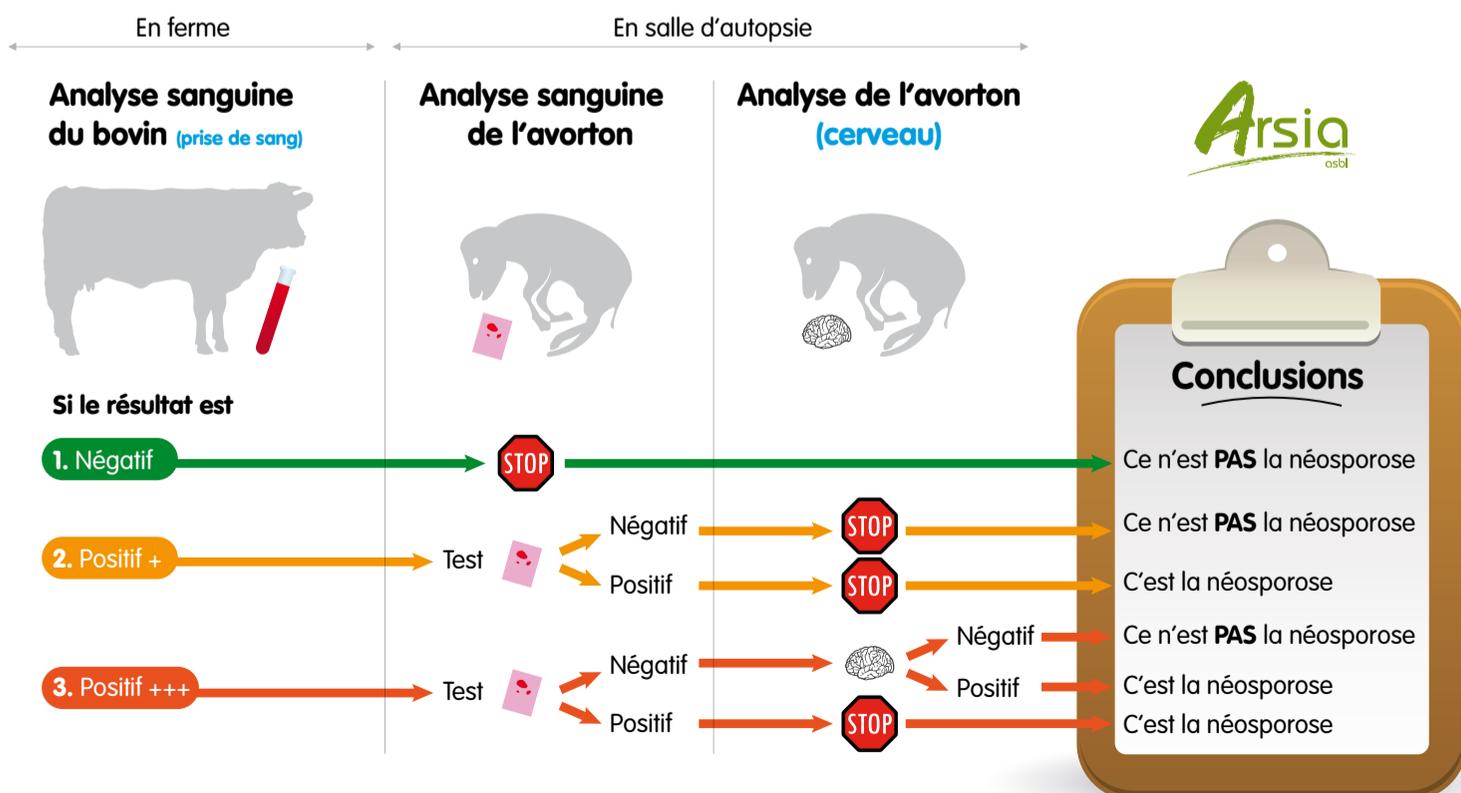
Notez que le protocole ainsi conçu permet de ne pas réaliser inutilement de tests, en particulier le test sur le cerveau de l'avorton, le plus coûteux.

Plus d'infos ?

Tel : 04/239 95 07

E-mail : guy.czapllicki@arsia.be

*La spécificité est la capacité d'un test ou d'un examen de donner un résultat négatif lorsque la maladie n'est pas présente.



Petit veau choyé, grand veau en bonne santé !

Témoignage sur le terrain

La saison des vêlages a déjà bien démarré. Vraiment « bien » pour tous ... ou plutôt mal chez certains... ? Ce témoignage vous sera peut-être de bon conseil...



Hôtel *****: cage spacieuse, propre, paillée, chauffée et sans courants d'air !

« La chance en élevage ? Ca se travaille ! » Ainsi pense Anne Pirson, éleveuse à Sovet, à la tête de la « maternité » et de près de 200 veaux BBB et Pie Noire annuels. Parmi eux, force est de constater qu'il y a que très peu de problèmes sanitaires.

« Il n'y a pas de miracle », ajoute-t-elle, la bonne santé de son cheptel est liée à un enchaînement de gestes réfléchis, systématiques et réalisés dans le respect du veau et de sa physiologie. Voici donc une petite chronique au quotidien du travail de Mme Pirson, de son mari et de son fils.

Dès avant la naissance...

Les éleveurs insistent d'emblée sur l'alimentation de la mère. Elle doit être adaptée à l'approche du terme, quantitativement et qualitativement (vitamines, minéraux et oligo-éléments). Une vaccination BVD est réalisée avant la mise au taureau, avec un rappel après le vêlage. Les vaccinations contre les diarrhées ne sont pas à l'ordre du jour, substantielle économie déjà... Ce type de problème survient exceptionnellement sur la ferme.

Les vaches proches du terme sont regroupées, ce qui se fait aisément, toutes ayant été inséminées artificiellement. Dès les premiers signes de mise-bas, le vétérinaire est appelé pour réaliser la césarienne.

La mise-bas : ne rien négliger

Pour alléger l'effort physique au moment de la « réception » du veau, celui-ci est sorti et maintenu en suspension à l'aide d'un treuil... Ceci doit se faire insiste Anne Pirson, « avec ménagement », d'où l'usage d'un treuil manuel plutôt qu'électrique, le premier permettant d'adapter la

force de traction et de l'arrêter en temps voulu. Le cordon ombilical se rompt ainsi aisément, en un point de fragilité préexistante et les vaisseaux sanguins se ferment spontanément, limitant l'accès aux germes.

Il faut aussi voir dans cette manœuvre de suspension un geste qui compense l'absence de « massage » de la cavité thoracique

du veau, lorsqu'il ne naît pas par la filière naturelle. Deux à trois minutes dans cette position, « pas plus », suffisent à aider le nouveau-né à expulser un « bon bol » de liquides qui encombraient les systèmes respiratoire et digestif.

Mme Pirson constate : « voici près de 14 ans que nous pratiquons ainsi et nous n'avons plus qu'exceptionnellement ce qu'on appelait avant un veau 'cardiaque' ».

Le nouveau-né est déposé dans une brouette de paille propre, et en aucun cas au sol, zone « de tous les dangers » au vu des germes qui y sommeillent...

Séquence colostrum

Le veau est ensuite conduit vers ses nouveaux « appartements » où propreté, chaleur et maîtrise des courants d'air sont assurés, pour un séjour de 8 à 10 jours. Deux locaux, thermiquement isolés, comprenant chacun une dizaine de cages sont réservés à cet effet. Le saviez-vous, chaque hiver, des veaux acheminés vers notre salle d'autopsie ne sont morts de rien d'autre... que de froid !

Les cages en plastique sont pratiques à nettoyer et désinfecter, ce qui est fait entre chaque veau. Elles sont spacieuses pour permettre à l'animal tout en muscles qu'est le BB de se mobiliser, ce qui est favorable selon l'éleveuse à son bon développement.

Chez Mme Pirson, administrer le colostrum n'est pas un geste banal... c'est un art !

Sans plus tarder après la naissance, le jour ou la nuit, vient le moment de donner le breuvage protecteur qu'est le colostrum. L'éleveuse insiste, c'est de suite après la naissance que le veau est le plus naturellement disposé à « démarrer » les tétées, pas 6

heures après, ni même une !

Prélevé à la mère du veau, peu avant la mise-bas, le colostrum est réchauffé au bain-marie (micro-ondes pros- crit, trop de risque de dénaturer les anticorps!), à 40°C environ. Il est de suite distribué (et non « oublié » sur un appui de fenêtre, virant plus vite qu'on ne le croit à la « soupe de microbes » !).

La mise au biberon est souvent une étape délicate pour l'éleveur. Outre le fait qu'il ne faut pas tarder, Mme Pirson conseille un « séchage/massage » à la paille, en particulier au niveau de la tête et des oreilles, ce qui stimule le jeune animal à saisir la tétine. A nouveau, l'éleveuse s'inspire du modèle de la mère dont on sait qu'elle lèche vigou- reusement son jeune dès la naissance.

Pour la quantité de colostrum, Mme Pirson tient en compte les possibilités du jeune veau lui-même, liées au volume de sa caillette et à sa phase d'adaptation au monde extérieur. Pas plus d'1,5 litres à la fois et jamais à la sonde... Ce moyen intempestif d'administrer le colostrum n'a son utilité qu'en cas d'échec complet et encore, forçant l'anatomie du sys- tème digestif, il entraîne parfois des perturbations insoupçonnées, source de problèmes ultérieurs.

La mère n'a pas fourni assez de co- lostrum ? Dans ce cas, l'éleveuse a recours au colostrum congelé, prélevé lui aussi chez les pie noires « locales ». Les microbes de la ferme sont donc pris en compte et l'immunité apportée par le colostrum est appropriée.

Ensuite, à deux ou trois reprises, se- lon la dose de colostrum disponible, dans les 6 à 7 heures, le veau reçoit la même quantité de colostrum.

Le deuxième jour, selon la qualité du colostrum recueilli, la ration est com- plétée au besoin avec du colostrum congelé. En matière d'évaluation de cette qualité du colostrum, l'Arsia recommande l'usage du pèse-co- lostrum. Tout en reconnaissant son utilité, Mme Pirson explique aussi que, bien qu'elle en ait un, elle n'en a guère l'usage, son habitude d'évaluer « à l'œil » le colostrum remontant à de nombreuses années...

Un point important : lors de la seconde visite au veau, il faut toujours vérifier l'expulsion des premières selles (aussi appelées « méconium »), étape indis- pensable à la mise en route « harmo- nieuse » du transit digestif général. Pas de méconium ? Un petit massage de la zone située entre la base de la queue et l'anus ... et l'obstacle est le plus souvent levé !

Le veau est ensuite toujours nourri avec

le lait - sans cellules - de la même vache ceci dans le souci d'éviter les variations, indigestes, en matières grasses du lait. Ainsi, la fournisseuse exclusive est actuellement et en l'occurrence « Star- lette »... A nouveau, comme si le veau était élevé par sa seule mère.

Les veaux reçoivent à ce stade deux fois par jour 1,8 litres de lait. Depuis quelques années, les éleveurs coupent le lait pour moitié avec de la poudre de lait écrémé afin de diminuer la quantité de matières grasses. Cette recette a en effet entraîné une dimi- nution appréciable du recours à l'arsenal (ferments, antibiotiques, ...) utilisé contre les problèmes de digestion.

Le lait est servi chaud lui aussi, tel qu'à la sortie du pis de la vache. La tempé- rature est ainsi ajustée lors de l'adjon- ction du lait en poudre dilué à l'eau propre et chaude.

Du colostrum au lait

La phase de « maternage » étant passée, Pierre, le fils de Mme Pirson prend le relais.

Les veaux âgés d'une dizaine de jours sont installés dans une plus grande étable, abondamment paillée, dans laquelle sont maintenues (nuit et jour !) des lampes chauffantes sous lesquelles le veau choisit librement de se reposer.

Les quantités de lait coupé augmentent avec l'âge, jusqu'à atteindre 2 litres.

A 1 mois ½, ce sont alors 2,5 litres de lait entier qui sont distribués, jusqu'au sevrage (4 mois pour un BBB, 3 mois pour les PN).

Un veau boit, aussi, de l'eau... Un seau d'eau propre et renouvelée quo- tidien est indispensable.

L'hygiène, partout et tout le temps

Cages, biberons, tétines, seaux, paillage, tablier, bottes et mains ... tout doit être maintenu propre. L'ac- cès aux locaux d'élevage sera stricte- ment limité aux visites indispensables telles que celles des vétérinaires...

Pour conclure

A bien y réfléchir, tous ces gestes de nursing autour de la naissance du veau et du veau lui-même sont inspi- rés pour la plupart du modèle « natu- rel »... Et si on n'avait toujours rien inventé de mieux !? Pour la famille Pirson, tout se joue au démarrage, dont la réussite obtenue au prix d'in- calculables heures passées auprès des veaux, garantit leur avenir sanitaire.

Rendez-vous dans l'édition du 20 décembre, où nous enchaînerons ce témoignage avec celui d'un vétérinaire praticien, « sur le pont », face au front hivernal... des diarrhées néonatales.